

Intitulé de l'UE	Activités physiques et sportives (Partie III)
Section(s)	- (2 ECTS) Bachelier Educateur Spécialisé en accompagnement psycho-éducatif - Cycle 1 Bloc 3

Responsable(s)	Heures	Période
Sylvie COURSELLE	26	Quad 2

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Activités physiques et sportives - Partie 3	26h	Sylvie COURSELLE

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Activités physiques et sportives - Partie 3 : 6h de théorie, 12h d'exercices/laboratoires, 8h de travaux

Langue d'enseignement
Activités physiques et sportives - Partie 3 : Français

Connaissances et compétences préalables
Pas de connaissances ni compétences préalables requises

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer = Traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique • Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité • Etre un acteur institutionnel et social engagé • S'appropriier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates • Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l'« ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles • Déployer son « savoir-y-faire » relationnel dans la rencontre avec la personne

Acquis d'apprentissage spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier sa pratique d'activités collectives. • Acquérir les prérequis nécessaires à l'accompagnement d'un public en milieu aquatique. • Assimiler les concepts liés à la mise en place d'une activité physique et sportive (méthodologie de base - pédagogie adaptée au sport).

- Maîtriser les techniques permettant d'encadrer des activités physiques adaptées aux spécificités des divers publics accompagnés
- Obtenir le brevet élémentaire de sauvetage, garant d'un encadrement sécuritaire.

Contenu de l'AA Activités physiques et sportives - Partie 3

- **Mises en place d'une intervention socio-éducative sportive** (activités sportives nouvelles : flag rugby, bonkerbal, frisbee, poull ball, accoutumance à l'eau ,aquagym.)
- **Module Natation** : BES + techniques de sauvetage.

Méthodes d'enseignement

Activités physiques et sportives - Partie 3 : cours magistral, travaux de groupes, approche par projets, approche interactive, approche par situation problème

Supports

Activités physiques et sportives - Partie 3 : copies des présentations, syllabus, notes de cours, notes d'exercices

Ressources bibliographiques de l'AA Activités physiques et sportives - Partie 3

- Richard H. Cox (2013) La psychologie du sport (2è éd). De boeck
- Piéron M. (1992). Pédagogie des activités physiques et du sport. Paris: Revue EPS
- Caja, J. (1989) Guide - préparation au brevet d'état de l'éducateur sportif (8è éd). Vigot
- Weineck, J. (1997). Manuel d'entraînement (4è éd). Vigot
- Pasquet, G., Potier, Ph., Robert, Ph., Hascoat, L., Roussey, Th. (2004) Echauffement du sportif. Amphora
- Seners, P. (2000). Enseigner des APS, activités physiques scolaires du collège au lycée. Vigot
- Catteau, R., Caroff, G. (1980). L'enseignement de la natation. Editions Paris, Vigot

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note d'UE = note de l'AA
Langue(s) d'évaluation	Activités physiques et sportives - Partie 3 : Français

Méthode d'évaluation de l'AA Activités physiques et sportives - Partie 3 :

- **Évaluation continue :**

20% pour la participation active aux différents modules

40% pour la mise en place d'une intervention socio-éducative sportive intégrée (APS ET APA)

20% pour le BES en natation

(Règlement des études: article 6.3.1: "L'étudiant est tenu de suivre effectivement et assidûment les activités d'enseignement et d'effectuer tous les travaux requis dans les délais fixés et sous la forme prescrite."). Toute absence doit être justifiée dans les 5 jours ouvrables.

À la suite de la **crise du Coronavirus**, certains étudiants n'ont toujours pas validé le brevet de sauvetage (BES). Cette épreuve est obligatoire et éliminatoire pour l'obtention du diplôme d'éducateur(trice) spécialisé(e). La cotation de ce test sera intégrée à l'évaluation du bloc 3 en APS. Un échec grave en natation (égal ou inférieur à 35%) entraînera un échec dans l'UE.

Année académique : **2020 - 2021**